

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-07-84

Date de la convocation : 4 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 5
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix novembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
SANTIAGO François procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
RAYMOND Jonathan procuration à LARGERON Olivier

Absents excusés :

Secrétaire : LAROIX Laurence

OBJET : CESSIION DE TERRAIN A M. FAVIER RAPHAEL – RUE DU FOREZ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal avait étudié la demande initiale de Monsieur Raphaël FAVIER qui avait sollicité la commune en vue d'acquérir la parcelle AB 554 située rue du Forez et abritant un ancien réservoir d'eau potable. Cette demande a pour but de permettre l'extension de l'entreprise automobile de Monsieur FAVIER.

L'assemblée délibérante avait alors réservée sa réponse dans l'attente de vérifier si techniquement il était envisageable d'intervenir sur cet ancien réservoir.

Après plusieurs visites et échanges auprès des services concernés, il a été confirmé que le réservoir n'avait plus d'utilité et qu'une démolition était envisageable.

La parcelle AB 554 est classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue de nouveaux échanges, il a été proposé au demandeur d'acquérir l'ensemble de la parcelle au prix de 84 € TTC le m², sous réserve que les frais de démolition de l'ouvrage, de décapage de la terre et de décaissement de la plateforme soient à sa charge et que le terrain comprenant le chalet situé sur la parcelle AB 083 fasse partie intégrante du projet d'extension.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AB 554 de 475 m² environ à Monsieur FAVIER Raphaël au prix de 84 € TTC € le m² ;
- AUTORISE le maire à signer l'acte notarié étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 novembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231110-2023-07-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023